



Ordonnance de télécom CRTC 2018-221

Version PDF

Références : 2018-199 et 2018-206

Ottawa, le 29 juin 2018

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
9315-1884 Québec inc.	AMT 9 Tarif général – Introduction de modalités concernant le service de fibre jusqu'au domicile ou jusqu'à l'entreprise	23 mai 2018	7 juin 2018
Sogetel inc.	AMT 185 Tarif général – Introduction de modalités concernant le service de fibre jusqu'au domicile ou jusqu'à l'entreprise	23 mai 2018	7 juin 2018
Bell Aliant	AMT 521 Tarif général – Services des montages spéciaux – Introduction du service intérimaire Texto au 9-1-1 (service intérimaire T9-1-1)	25 mai 2018	13 juin 2018

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général